

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

du 10/4/70
DECRET N°78/109 /MT.DGT.DELC.-41/2

portant reclassement de M. BONGOU Léon,
Ingénieur-Adjoint des Travaux Publics.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

Vu la Constitution de 30 Décembre 1969 ;

Vu la Loi n°15-62 du 3 Février 1962 fixant le statut général
des fonctionnaires ;

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le Décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15-62 portant
statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°67-148 du 28 Juin 1967 portant additif au
décret n°64-62 du 25 Février 1964 modifiant le décret n°60-90 du 3
Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des
Services Techniques ;

Vu le Décret n°64-62 du 25 Février 1964 portant modification
du décret n°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut des cadres de la
catégorie AI des Services Techniques ;

Vu le Décret n°67-50 du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires
relatives aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière,
reclassements etc... (notamment en son article 1er paragraphe 2) ;

Vu la Lettre n°1792/ME/AF du 18 Septembre 1969 de M. le
Ministre de l'Equipement, Chargé de l'Agriculture des Eaux et Forêts

Vu l'Attestation de Fin de stage en date du 16 Juin 1965,
délivrée à Monsieur BONGOU Léon ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions du décret n°67-148 du
28 Juin 1967 susvisé, Monsieur BONGOU Léon, Ingénieur-Adjoint des
Travaux Publics, ayant suivi avec succès un stage de perfectionnement profes-
sionnel à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, est
reclassé en catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (IA)
et nommé au grade d'Ingénieur 2° échelon (indice local 690) et
BSME - absent.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 18 Septembre 1969, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, LE 10 AVRIL 1970

Par le Président de la République
Populaire du Congo
Président du Conseil d'Etat

Commandant M. GOUABI .-

Le Vice-Président du Conseil d'Etat
Chargé du Plan et de l'Administration
du Territoire

Commandant A. RAOUL .-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail

Me A. MOUDILENO-MASSENGO .-

Le Ministre de l'Equipement, Chargé
de l'Agriculture, des Eaux et Forêts

Ange DIAWARA .-

Le Ministre des Finances et du Budget

B. MATINGOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC 2
- DGT 2
- B. F. 2
- C. F. 2
- ME/AEP 1
- R.N. T.P. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 1